

Pétition demandant la libération du requérant d'asile togolais, Kossi Parfait SIABI, en grève de la fin dans le canton du Valais en Suisse

Au moment où le Togo se retrouve à la Une de l'actualité à cause des répressions sanglantes et meurtrières de militants de l'opposition en quête d'alternance politique, les autorités valaisannes maintiennent en détention administrative depuis le 19 mai 2017, en vue du renvoi, un requérant d'asile togolais débouté.

En ce jour du 7 septembre 2017 où nous rendons public cette pétition, de milliers de togolais manifestent dans tout le pays pour réclamer l'alternance politique. **Le régime a bloqué l'accès à internet. L'accréditation de la correspondante de TV5 a été retirée.**

Convaincu que son renvoi au Togo met sérieusement en péril sa vie, **Kossi Parfait SIABI** a entamé une grève de la faim depuis le 21 août 2017, préférant *mourir en Suisse plutôt que sous la torture dans son pays*. Il est maintenu en détention administrative au Centre LMC de Granges, depuis le 19 mai 2017, par le Service de la population et des migrations (SPM) du Canton du Valais.

Ingénieur en génie civil, Kossi Parfait SIABI a fui son pays suite aux dangers qu'il encourait du fait de son militantisme pour l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse et la transparence des élections présidentielles constamment fraudées au Togo.

Pays situé entre le Bénin et le Ghana en Afrique de l'Ouest, le Togo est dirigé depuis un demi-siècle par la famille Gnassingbé. L'actuel Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a pris les rênes du pouvoir au terme d'un processus ensanglanté qui a fait au moins 500 morts selon un rapport des Nations-Unies, à la suite du décès de son père Gnassingbé Eyadéma qui a régenté le pays sous la dictature pendant 38 ans.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a jugé invraisemblables les motifs d'asile exposés par le requérant et a prononcé son expulsion. Kossi Parfait SIABI a déjà fait plus de trois mois en détention sans que le SPM ne l'ait présenté aux autorités togolaises comme le recommande la procédure. Etant donné que la mise en œuvre de cette mesure n'interviendrait pas dans les tout prochains jours et vu la détérioration de l'état de santé de **Kossi Parfait SIABI**, la Communauté togolaise demande à l'Etat du Valais, sa libération pour des motifs humanitaires afin qu'il bénéficie de soins médicaux en attendant la suite de la procédure.

Pour ne pas laisser mourir le requérant d'asile dans le silence et l'indifférence totale, nous vous remercions de signer la présente pétition adressée au Service de la population et des migrations du Valais, au secrétariat d'Etat aux migrations et au centre de détention LMC, Granges:

	Nom et prénom	Localité	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			